

*Initiatives ministérielles*

Il est tellement plus facile de couper des taxes, d'offrir de nouveaux services et d'inventer toutes sortes de programmes. D'ailleurs, monsieur le Président, c'est exactement comme cela que les gouvernements se sont comportés à partir de la fin des années 60 jusqu'au début des années 80. C'était l'époque des gros cadeaux. On engageait des fonctionnaires par dizaines de milliers. Les programmes se multipliaient sans cesse. On créait des sociétés de la Couronne dans toutes sortes de domaines et pour toutes sortes de raisons. Bref, monsieur le Président, c'était la foire.

Le bilan financier n'était qu'une arrière-pensée. Si la cagnotte était vide, pas de problème, on empruntait encore quelques milliards de plus.

Monsieur le Président, le gouvernement des années 70 et du début des années 80 était un marchand d'illusions et sa marque de commerce, on le sait, c'est maintenant une dette nationale de près de 320 milliards.

Monsieur le Président, il faut aujourd'hui régler la facture. Cela fait mal quand on coupe les dépenses. Cela fait mal quand on augmente les taxes. Toutefois, c'est nécessaire, en 1990, si on veut corriger les excès du passé et avoir les moyens d'offrir les programmes et services dont notre population aura besoin dans l'avenir.

Sur le coup, monsieur le Président, une initiative comme la TPS n'est jamais très populaire. Toutefois, quand nos concitoyens et concitoyennes verront des résultats positifs dans le bilan financier et dans la performance économique du pays, je suis convaincu que la majorité des Canadiens comprendront que la réforme que nous proposons dans le projet de loi est nécessaire et salutaire.

Le projet de loi sur la TPS fait partie d'un ensemble d'initiatives qui visent au renforcement de l'économie canadienne et à la réduction du déficit. Il est utile de revoir les principales caractéristiques de la TPS.

Elle s'appliquera à la majorité des produits et services, à l'exception des produits et services suivants: les produits alimentaires de base, les appareils médicaux, les médicaments sous ordonnance, les loyers résidentiels et les habitations déjà existantes, ainsi que les prêts, les hypothèques et les polices d'assurance, les services de santé et les soins dentaires, y compris les soins hospitaliers et infirmiers, la plupart des services d'enseignement, les services de garderie, les services d'aide juridique et les services de transport municipaux et les traversiers pour passagers.

Ainsi, nous n'avons pas accepté la recommandation de ceux qui prônaient l'application universelle de la taxe sur les produits et services. Et je peux vous avouer, monsieur le Président, que je me réjouis de cette décision, car il aurait été brutal d'appliquer la taxe sur des nécessités telles que les produits alimentaires de base, médicaments sous ordonnance, habitations déjà existantes ou les services de garderie, et ce pour réussir à réduire le taux de la

taxe d'un point, peut-être de deux. Et nous avons réussi à réduire le taux à 7 p. 100, sans une telle application draconienne de la taxe.

Pour les entreprises, le montant de la TPS qu'elles paieront équivaudra à la différence entre la taxe qu'elles perçoivent sur leurs ventes et la taxe qu'elles paient sur leurs achats. Si la taxe qu'elles perçoivent est inférieure à la taxe qu'elles paient, le gouvernement leur remboursera la différence. Pour réclamer un remboursement ou pour remettre la taxe due, la plupart des entreprises devront remplir une déclaration d'une seule page, et je le répète, monsieur le Président, d'une seule page, parce qu'on a des oiseaux de malheur en cette Chambre et à l'extérieur qui font croire à nos entreprises qu'elles auront des formulaires et des formulaires à remplir: une seule page, monsieur le Président.

Grâce au crédit de taxe sur intrants, les entreprises se verront rembourser intégralement la taxe de vente sur leurs intrants, ce qui réduira les coûts de l'exploitation au Canada et rendra tous les secteurs de l'économie plus concurrentiels. Cette mesure réduira effectivement le prix des biens d'équipements de 4 p. 100 en moyenne. La réduction des coûts devrait entraîner de nouveaux investissements, un accroissement du stock de capital productif et des gains importants de production dans la plupart des secteurs et dans toutes les régions du pays.

Une des grandes préoccupations au sujet de la TPS, et cela surtout parmi les PME, était que l'observation de la TPS leur impose un lourd fardeau. Nous établirons un certain nombre de méthodes comptables simplifiées. Afin d'aider les petites entreprises, le gouvernement leur accordera un allègement de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu à l'achat de caisses enregistreuses afin de leur permettre d'appliquer la TPS. De plus, le gouvernement examinera, de concert avec les petites entreprises, d'autres façons de simplifier le fonctionnement de la taxe.

De plus, monsieur le Président, nous collaborerons étroitement avec les provinces dans le domaine de l'administration de nos régimes de taxe de vente. D'ailleurs, les récentes déclarations du ministre des Finances de l'Ontario permettent d'espérer que nous allons connaître une période de coopération entre les deux paliers de gouvernement dans ce domaine, ce qui serait favorable et ce qui serait, monsieur le Président, très apprécié de la part des gens d'affaires.

La plupart des ventes effectuées par les organismes de charité et de nombreuses ventes effectuées par des organismes sans but lucratif seront exonérées. En outre, les organismes de charité et ceux qui sont financés dans une grande mesure par l'État seront admissibles à une ristourne de 50 p. 100 de la TPS payée sur leurs achats utilisés dans des activités exonérées.

Afin de protéger les Canadiens à faible revenu, un crédit remboursable pour la TPS sera versé quatre fois